



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Ombrières photovoltaïques - Rembercourt_Sommaise

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

IDEX SOLAIRE ET MOBILITE

Raison sociale

IDEX SOLAIRE ET MOBILITE

N° SIRET

92942296200019

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

VOINIER

Prénom(s)

Emmanuel

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
30. Installations photovoltaïques de production d'électricité (hormis celles sur toitures, ainsi que celles sur ombrières situées sur des aires de stationnement), 30A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Projet d'ombrières photovoltaïques en injection - Rembercourt_Sommaisne

4.2 Objectifs du projet

Participation à l'effort national de production d'énergies renouvelables : Le projet consiste en la conception et la réalisation d'un ensemble d'ombrières photovoltaïques associées à un système de stockage d'énergie par batteries, sur une ancienne scierie, et zone de stockage de bois située Rue Colonel Cazeilles 43, 55250 Rembercourt-Sommaisne. S'inscrivant dans une démarche de développement des énergies renouvelables, le projet est exclusivement dédié à la production d'électricité photovoltaïque injectée sur le réseau public, participant ainsi à une mission d'intérêt général visant à contribuer à la transition énergétique et à l'équilibre du réseau électrique. Le projet prévoit l'installation de 5 ombrières photovoltaïques couvrant les zones de stationnement existantes pour matériels BTP et véhicules associés. La puissance totale installée des ombrières photovoltaïques sera de 4 468 kWc, avec un poste de livraison d'énergie associé permettant l'injection sur le réseau public. Le projet comprend également la mise en place d'un système de stockage d'énergie par batteries d'une puissance de 3,340 MW, composé de deux conteneurs de batteries ainsi que d'un poste de transformation associé. Ce système permettra d'optimiser l'injection d'électricité sur le réseau et de contribuer à sa

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Preparation de chantier : Installation chantier, plans securite, approvisionnements, DICT, balisage : 1 a 3 semaines
Genie civil / fondations : Implantation, terrassement, pieux ou massifs beton, reseaux enteres : 2 a 6 semaines
Montage des structures : Pose des poteaux et charpentes metalliques : 2 a 5 semaines
Pose des panneaux PV : Installation des modules, cablage DC, raccordements : 1 a 4 semaines
Travaux electriques : Onduleurs, TGBT, raccordement AC/HTA, supervision : 2 a 6 semaines
Equipements complementaires : IRVE, eclaireage, signalétique, systemes de controle : 1 a 3 semaines
7. Essais et mise en service
Controles, essais electriques, CONSUEL, synchronisation reseau 1 a 2 semaines
8. Reception / DOE
Levee des reserves, documentation finale, formation exploitant 1 semaine

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Mise en exploitation : Prise en main de l'installation, supervision, validation des performances : 1 a 2 semaines
Supervision & suivi de production : Controle de la production, alertes defauts, suivi des onduleurs et equipements : Continu (quotidien)
Maintenance preventive : Verifications electriques, serrage, nettoyage, inspection structure : 1 fois/an
Maintenance corrective : Remplacement d'equipements defectueux (onduleur, module, protection...) : Selon incidents
Controles reglementaires: Verifications electriques et securite : Tous les 1 a 5 ans selon exigences
Renouvellement equipements : Remplacement progressif des composants vieillissants : Onduleurs : ~10 a 15 ans
Exploitation long terme : Optimisation performance, reporting, gestion garanties : 20 a 40 ans

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Permis de construire

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Emprise cloturee : 19631 Surface projetee au sol : Puissance de la centrale : 4 468 kWc Cloture : 2m de hauteur ;	(4468, kWc)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 43 Voie : Rue du Colonel Cazeilles
Lieu-dit :
Localité : 43 Rue du Colonel Cazeilles 55250 Rembercourt-Sommaise
Code postal : 55250 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 5°10'9"E Lat. : 48°54'15"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

(PLU) applicable a la commune de Rembercourt-Sommaise

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu pour le projet, ni en phase travaux, ni en phase exploitation.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ni modification des masses d'eaux souterraines n'est prévu. La centrale photovoltaïque ne modifiera pas les conditions d'écoulement et d'infiltration des eaux. Un écartement de 2 cm sera conservé entre les panneaux permettant ainsi aux eaux pluviales de ruisseler puis s'infiltrer naturellement dans le sous-sol.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun terrassement n'est prévu et la nature du terrain permet déjà la circulation des véhicules (des grumiers et tracteurs circulaient sur le site lorsque la scierie était en fonctionnement). En conséquence aucune évacuation de matière ne sera nécessaire.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	Aucun apport ou aucune évacuation de matière ne sera nécessaire, même pour la création des pistes de circulation.
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet ne necessite aucun raccordement en eau potable ou assainissement.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le site d'implantation de la centrale photovoltaïque correspond a l'ancien parc a grumes de la scierie. Les derniers grumes ont ete evacuees en decembre 2024. Le milieu n'a pas encore eu le temps de se reformer ou s'enrichir. Les enjeux faunes, flore et habitat sont tres faibles voire nuls (cf. photos fournies en annexe 4).
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	Les sites NATURA 2000 les plus proches sont a 6 et 7 km du projet.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le site est ancienne scierie dont l'activite a cesse fin 2024. Le terrain est artificialise et ne consomme aucun espace naturel, agricole, ou forestier.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Presence d'une canalisation de gaz a 3 km mais projet non concerne par la servitude d'utilite publique.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Retrait-gonflement des argiles : risque faible. Seisme : risque faible. Inondation : risque faible au vu de la topographie, pas de PPRI. Mouvement de terrain : risque inconnu mais pas d'historique sur la commune.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	En phase travaux, le trafic se limitera a la livraison des engins et du materiel (structures ,modules, transformateurs). En phase exploitation le trafic se limitera a quelques passages d'un vehicule utilise leger dans l'annee.
	Est-il source de bruit ?	☐	☒	En phase travaux, la realisation des tranches et l'ancrage des pieux ou vis de fondation engendreront des emissions sonores typiques des chantiers de BTP.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	Le reste du chantier et la phase d'exploitation n'engendreront pas d'emissions sonores significatives.
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	De par la topographie, la végétation existante et la hauteur maximale des tables photovoltaïques (~3m), le projet ne sera pas visible depuis le village de Rembercourt-Sommaise, l'église classée ou la nécropole nationale (cimetière militaire de la 1ère guerre mondiale située à 250m du site).
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Le projet n'engendre aucune modification des activités humaines, aucun conflit d'usage avec une activité existante ou un projet d'activité.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Mesures d'évitement : - Choix du site : site d'implantation déjà anthropisée (ancienne scierie) n'entraînant aucune consommation d'espace naturel, agricole ou forestier. Aucun impact paysager depuis le village, l'église classée ou la nécropole nationale. - Phase travaux : pas de nuisances lumineuses. - Phase d'exploitation : pas de produits phytosanitaires utilisés pour l'entretien du site ou de détergent pour le nettoyage des panneaux. Pas de nuisances lumineuses ou sonores durant l'exploitation. Mesure de réduction : - Mise en place de passages à petite faune terrestre dans la clôture (passages de 20x20 cm tous les 50 m) et entretien de ces passages durant la phase exploitation. Par ailleurs, nous consulterons le SDIS 55 afin de connaître ses recommandations et prescriptions concernant la prévention du risque incendie. Nous intégrerons leurs remarques dans la conception du projet.

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard des éléments évoqués dans ce formulaire, nous estimons que le projet n'entraîne aucun impact sur l'environnement ou la santé humaine. En effet, le choix du site d'implantation (ancienne scierie, hors des zones à enjeux environnementaux, non-exposée aux risques naturels et technologiques, ne nécessitant aucun travaux pour l'accès ou le raccordement, intégrée dans le paysage,...) et les mesures prises dans la conception et l'exploitation du projet n'entraîneront aucun impact sur l'environnement et la santé humaine. La centrale photovoltaïque permettra même la production d'une énergie bas carbone qui s'inscrit dans les objectifs de développement des énergies renouvelables afin de lutter contre le réchauffement climatique. Pour toutes ces raisons, nous estimons que ce projet devrait être dispensé d'évaluation environnementale.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d’ouvrage ou petitionnaire

i Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d’évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l’honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l’environnement requises au titre d’autres législations applicables ☒

Je certifie sur l’honneur l’exactitude des renseignements ci-dessus ☒

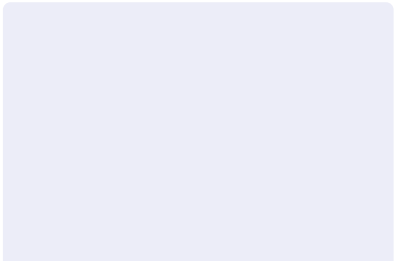
Nom VOINIER

Prénom Emmanuel

Qualité du signataire Directeur Adjoint - IES

À Boulogne-Billancourt

Fait le 27-05-2026 / / / /



Signature du (des) demandeur(s)